

DOSSIER DOCUMENTAIRE N°1

DISCIPLINE : *HISTOIRE*

Nom de l'élève :

Date :

Formation suivie : CAP Électricité

Lycée de Costebelle, Hyères.

Académie de NICE

Sujet d'étude : *Le droit de vote en France : conquête et exercice.*

Titre du dossier : *Le droit de vote des femmes en France.*

SOMMAIRE DU DOSSIER

Doc. 1 : <i>Interventions sur le vote des femmes en débat au Sénat, 1932.</i>	P 2
Doc. 2 : <i>Affiche pour le 1^{er} vote des femmes aux élections municipales en 1945.</i>	P 2
Doc. 3 : <i>La parité homme / femme : un droit constitutionnel.</i>	P 3
Doc. 4 : <i>Les femmes élues depuis 1945.</i>	P 3

INTRODUCTION DU DOSSIER :

En France, les hommes et les femmes n'ont pas obtenu le droit de vote en même temps. Ce droit récent pour les femmes marque leur entrée dans la vie politique.

PROBLÉMATIQUE DU DOSSIER :

Quelle place les femmes ont-elles gagnée dans la vie politique française ?

« CE DOSSIER EST UN DOCUMENT D'EXAMEN, IL SERA CONSERVÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT »

DOCUMENT N° 1 : *Interventions sur le vote des femmes en débat au Sénat, 1932. Source : d'après Albert et Nicole Du Roy, Citoyennes ! Il y a cinquante ans, le vote des femmes, Paris Flammarion, 1994.*

A l'occasion du vote, le 7 juillet 1932, 253 sénateurs contre 40 se prononcent contre le vote des femmes.

Intervention du sénateur de la Vienne, Raymond DUPLANTIER (28 juin 1932). « Vous allez augmenter le nombre de femmes alcooliques si vous leur accordez le droit de vote : en les appelant à la fréquentation des réunions électorales et aux réunions de café qui suivent celles-ci, vous ne manquerez pas de développer l'alcoolisme que vous avez la légitime prétention de combattre. »

Intervention du sénateur des Deux-Sèvres René HERY (7 juillet 1932). « Savez-vous ce que nous devrions leur demander ? Qu'elles nous laissent en paix [...], qu'elles évitent de nous faire perdre notre temps à discuter le suffrage féminin, qu'elles abandonnent leurs revendications absolument déraisonnables, qu'elles nous gardent la paix et le refuge du foyer, de la famille. Voilà leur rôle, leur mission. C'est là qu'elles ont du génie, et non pour d'autres activités. Le suffrage féminin est, pour le régime actuel, la menace la plus redoutable qu'il ait connue depuis soixante ans [...]. Le suffrage féminin renversera la République. »

Les sénateurs de la Vienne et des Deux-Sèvres s'élèvent contre le vote des femmes. Les raisons invoquées sont le risque de développer l'alcoolisme, de faire perdre du temps aux élus et de menacer la République. Le sénateur des Deux-Sèvres les renvoie à des activités domestiques : le foyer et la famille.

Document 2 : *Le 23 mars 1944 l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix « pour » et 16 voix « contre ». Par l'ordonnance du 21 avril 1944, le droit de vote est accordé aux femmes en France.*



Affiche pour le 1^{er} vote des femmes aux élections municipales en 1945. Source : Belin 1999, Histoire - géographie, Terminale professionnelle.

La loi prévoit pour la première fois en France que les femmes pourront voter et être élues dans les mêmes conditions que les hommes. Cette affiche de l'Union des femmes françaises appelle les femmes à voter pour des femmes.

DOCUMENT N° 3 : *La parité homme - femme : un droit constitutionnel. Source : Bilan de Marie-Jo Zimmermann, députée et rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, Centraliens n°549, octobre 2003.*

En inscrivant à l'article 3 de la Constitution que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, et à son article 4 que les partis contribuent à la mise en œuvre de son principe, le Parlement, réuni en congrès le 28 juin 1999, a voulu mettre fin à l'exclusion des femmes françaises de la vie politique. Alors que les femmes représentent 53 % des électeurs, il n'y avait que 10,9 % de députées, 5,9 % de femmes parmi les sénateurs, 25 % de conseillères régionales, 21,8% de maires. En revanche, déjà 40,2 % de députées européennes, grâce à une volonté politique solidement affirmée. La France se situait ainsi au 14ème rang des pays de l'Union européenne pour le nombre de ses députées.

Par la loi sur la parité, le parlement désire que les femmes soient mieux représentées dans la vie politique. Le projet prévoit un nombre égal d'hommes et de femmes éligibles sur les listes électorales.

DOCUMENT N° 4 : *D'après « Les élues à l'Assemblée Nationale depuis 1945 » et « Les femmes dans les Conseils municipaux », Ministère de l'Intérieur 2001-2002.*

Date des élections	% de femmes députées	% de femmes conseillères municipales
1945	5,5	
1947		3,1
1958	1,4	
1959		2,4
1971		4,4
1978	4,1	
1981	5,3	
1983		14
2001		33
2002	12,3	

Le document montre que peu de femmes sont élues après l'obtention du droit de vote des femmes. Depuis la loi sur la parité, les femmes sont davantage élues. Ce sont lors des élections locales (élections municipales) où l'enjeu politique semble moins important, qu'elles sont élues en plus grand nombre. Pour les élections où l'enjeu est national (élections législatives), elles sont moins nombreuses à être élues.

SYNTHÈSE :

I- La conquête du droit de vote. Dans une démocratie l'exercice du droit de vote est important : c'est ainsi que le citoyen participe à la vie politique du pays. Ce n'est qu'en 1848 que le suffrage universel est obtenu. Cependant celui-ci ne concerne que les hommes. Les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1944 après de nombreuses revendications.

II- La place des femmes aujourd'hui. Malgré la conquête du droit de vote, les femmes sont peu représentées dans la vie politique. Pour corriger cet état de fait une loi sur la parité a été votée en 1999. Cependant, les mentalités évoluent peu et les élues sont toujours peu nombreuses. Elles remportent surtout des élections au niveau local.

Dites ce que vous a apporté l'étude de ce dossier.

INTÉRÊT DE CE DOSSIER :

Définissez le vocabulaire spécifique utilisé lié au sujet d'étude.

VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE UTILISÉ (et à définir !!!) :

- *L'Assemblée Nationale :*
- *Le Parlement :*
- *Le Sénat :*
- *La Constitution - Le scrutin :*
- *La parité :*

Indiquez pour finir toutes les sources : site internet, livre, magazines, vidéo...

- WWW....
- Titre du livre, auteur, édition, année de publication.
- Magazine : numéro et date.